



Vacances adaptées : comment choisir son séjour ?

Au moment d'organiser ses prochaines vacances, il n'est pas toujours facile de se repérer dans l'offre des séjours adaptés.

Vers quelle destination et quelles activités s'orienter, l'établissement d'accueil répond-il aux normes, quelles sont les conditions d'hébergement, le coût du séjour, des aides financières sont-elles possibles ?

Petit tour des questions à se poser avant de se lancer !

Les vacances adaptées désignent les séjours destinés aux personnes ayant des besoins spécifiques ou des limitations, comme les personnes en situation de handicap. Elles obéissent à une organisation très cadrée et précise pour répondre au mieux aux besoins des participants.



Un moment privilégié

Il s'agit d'un temps de rupture avec le quotidien, l'occasion de partir à la rencontre de nouveaux lieux, activités, personnes. C'est un moment important dans la vie du vacancier, en dehors de sa famille, de son foyer de vie, de son environnement professionnel éventuel. L'expérience unique peut avoir un retentissement important dans sa vie et l'aider à progresser dans sa relation aux autres ou encore dans son approche de l'autonomie. Pour les familles, c'est aussi un temps de répit et de satisfaction de savoir la personne accompagnée dans un endroit adapté, avec une prise en charge personnalisée.



Définir son projet

Première question à se poser : quelles sont les préférences et les besoins de la personne qui participe ? La priorité est-elle par exemple de privilégier le dépaysement, la découverte de nouvelles activités ou le repos ? **Aux questions ouvertes de la destination par exemple ou encore de la période souhaitée ou de la durée, il convient de faire correspondre le profil de la personne et ses besoins en matière d'accessibilité, de soins médicaux, de mobilité ou encore d'alimentation.**

Le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) peut vous aider dans la construction de ce projet ⁽¹⁾. Il réunit des organismes de vacances adaptées et des représentants des usagers (associations de parents, gestionnaires d'établissements spécialisés). Il publie une charte de qualité qui engage les organisateurs de séjours adaptés adhérents et dispose d'une grille d'évaluation des autonomies afin de faciliter le choix auprès des organismes chargés de l'accueil. Baptisée SEMBA, cette démarche, accessible en Facile À Lire et à Comprendre (FALC), permet de bien définir son besoin. Certains organismes disposent également de leur propre grille. **Ces évaluations permettent une orientation au plus juste des prestations proposées et la constitution de groupes homogènes de participants pour une meilleure cohérence du séjour.**

(1) www.cnlta.asso.fr



Bien comprendre le fonctionnement du séjour

Les vacances adaptées sont en général des vacances en groupe ⁽²⁾. Il est essentiel de l'avoir en tête et de pouvoir poser les questions à ce sujet afin d'être rassuré sur la constitution du groupe. A bien confirmer également, les options d'hébergement proposées et les conditions d'accessibilité : s'agit-il de gîtes, de maisons individuelles, d'auberges de jeunesse, de camping ?

En général, les chambres sont partagées entre plusieurs participants mais parfois des chambres spécifiques peuvent être attribuées si vous inscrivez un couple par exemple. La gestion est le plus souvent libre : les animateurs s'occupent des repas et les vacanciers peuvent aussi participer s'ils le souhaitent. Dans le cadre d'un séjour dans un établissement hôtelier, on peut également opter pour une pension complète ou demi-pension. Les activités sont en général incluses dans le prix du séjour mais en fonction des offres, certaines peuvent aussi être proposées à la carte. Là aussi, il convient de se faire préciser ce qui est compris dans le tarif, ce qui ne l'est pas.

Renseignez-vous également sur l'encadrement (responsable du séjour, équipes d'animateurs et d'accompagnateurs). Souvent les organismes communiquent sur ces équipes et détaillent même parfois leur politique de recrutement et de formation. Enfin, quand c'est possible, il peut être intéressant de consulter les témoignages d'autres voyageurs qui pourront donner une idée de l'expérience à vivre.



Se repérer dans l'offre proposée

En France, il existe près de 250 organismes de vacances adaptées agréés. Ces structures travaillent en étroite collaboration avec des experts du secteur du handicap et des professionnels de santé de manière à offrir des expériences de voyage inclusives. **Il est essentiel de sélectionner des organismes qui possède l'agrément VAO : le marché des vacances adaptées répond en effet à un cadre spécifique.**

Un article du code du tourisme, issu de la Loi Handicap de 2005, prévoit que toute personne physique ou morale qui organise des activités de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à 5 jours destinés à des groupes de personnes handicapées majeures, doit bénéficier d'un agrément « vacances adaptées organisées » (VAO). Cet agrément, délivré par le préfet de Région tous les 5 ans, vise à assurer des conditions de sécurité adaptées, ainsi qu'une qualité de l'accueil et de l'accompagnement. Depuis 2015, les établissements doivent également être immatriculés au registre des agents de voyage auprès de l'organisme d'État ATOUT France.



Établir sa check-list

Il s'agit donc de repérer les séjours agréés correspondant à vos critères, de vérifier ce qui est compris dans le prix du séjour (trajet, hébergement, encadrement, activités...) et de se renseigner sur les conditions générales de vente et sur les aides financières que l'organisme accepte (voir plus loin). De votre côté, assurez-vous d'avoir une assurance voyage qui couvre éventuellement des situations liées à vos besoins spécifiques comme des soins médicaux d'urgence.



Échanger avec l'organisme partenaire

Une fois l'organisme présélectionné, il est conseillé de le contacter pour confirmer le choix. **Une fois engagé, vous pourrez ensemble préparer le séjour en tant que partenaires, dans un esprit collaboratif garantissant au mieux la réussite de ces vacances.** Vous avez besoin d'obtenir des informations pour vous décider et l'organisme accueillant a également tout à gagner à bien comprendre vos attentes et vos spécificités. Dans un second temps, bien communiquer les informations sur le déroulé du séjour auprès de la personne qui participe est essentiel pour la rassurer et l'aider à se projeter dans ce projet, synonyme de détente et d'escapade du quotidien.

(2) Les vacances adaptées correspondent :

- à des séjours en groupes pour des personnes confrontées aux mêmes difficultés, avec une prise en charge permanente, du départ au retour du séjour,
- à des séjours « en intégration » pour des personnes plus indépendantes qui souhaitent se joindre à un groupe valide,
- à des séjours « libres » où le cadre (infrastructures et activités) est adapté aux personnes en situation de handicap souhaitant se rendre par leurs propres moyens sur le lieu de séjour.



Se renseigner sur les aides financières possibles

En fonction de la situation du vacancier, plusieurs acteurs peuvent être sollicités pour aider à financer le séjour :

- **La MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou **MDA** (Maison Départementale de l'Autonomie) du lieu de résidence de la personne handicapée peut mobiliser la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Un dossier de demande d'aide est à constituer plusieurs mois avant la date du séjour. L'organisme de vacances adaptées doit faire apparaître le surcoût lié au handicap sur la facture. Le dossier sera étudié par la Commission de la MDPH (CDAPH) qui remettra dans un second temps son avis. Selon les cas, l'intégralité ou une partie du surcoût lié au handicap peut être pris en charge.
- **L'ANCV** : Si l'organisme que vous avez choisi est partenaire de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, vous pouvez alors, quelques mois avant également, constituer un dossier auprès de l'ANCV pour demander une aide financière.
- **D'autres organismes** comme la CAF, le CCAS de votre commune, le Conseil général et/ou le Conseil régional, votre mutuelle, votre caisse de retraite ou organisme de prévoyance, votre comité d'entreprise peuvent également vous aider en fonction de votre situation.
- **Des organismes de soutien** comme la Croix-Rouge, le Secours Catholique ou encore le Secours Populaire étudient également des demandes de financements exceptionnels notamment pour un projet de vacances. Vous pouvez obtenir les coordonnées sur votre territoire en contactant la Maison des Associations de votre commune.

Pour garantir un moment privilégié et réussi, un maître mot : l'anticipation, pour sécuriser les conditions de déroulement du séjour et vous permettre de bien communiquer les détails et le fonctionnement des vacances à la personne participante avant son départ !



INTERVIEWS



Trois questions à...

JÉRÔME FOUGERAT
Administrateur du fonds de dotation Galatée



GALATEE

► À quand remonte l'initiative de Galatée et à qui est-elle destinée ?

L'aide aux vacances a été votée par le Conseil d'Administration du fonds de dotation Galatée en 2022. L'objectif est de financer les vacances ou activités des résidents qui ne partent "jamais" ou très peu en séjour ou transfert, ou encore qui ne participent pas aux activités car celles-ci sont inadaptées à leur situation de handicap (notamment en ce qui concerne la nécessité d'un accompagnement important). Certains résidents sont isolés, parfois sans famille, ni visiteur régulier. Leur offrir une parenthèse dans leur solitude nous a paru essentiel.

► Comment se fait la sélection des projets de séjour ?

Les lieux ou les activités sont identifiés et proposés par les responsables d'établissement de l'Unapeig2, sur la base d'expériences réussies ; lieux et activités sont validés par Galatée sur ces recommandations. La liste des bénéficiaires est également proposée par les responsables d'établissement qui connaissent bien la situation de chacun des résidents et y sont particulièrement attentifs. La décision définitive est prise par la Direction Générale en accord avec eux. Le budget correspondant est voté chaque année par Galatée et réparti sur la recommandation de la Direction générale selon les projets ; Galatée n'intervient pas dans le choix "résidents bénéficiaires, lieux, activités, coûts etc".

► Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est Galatée ?

Galatée est un fonds de dotation, c'est à dire une entité à but non lucratif, animée par des bénévoles qui a vocation à financer des initiatives en lien avec l'objet des associations desquelles le fonds est proche. Dans le cadre de sa relation avec l'Unapeig2, Galatée participe aux financements de la création d'établissements, de leur rénovation etc. mais également au financement d'activités et de séjours de vacances pour les résidents de l'Unapei. Le souhait des membres de Galatée dont je fais partie, est d'avoir une action proche et directe à l'égard de l'association et, par l'intermédiaire des professionnels, des résidents. Galatée est lui-même financé, notamment, par tout type de dons (direct, legs etc.) avec la déduction fiscale associée (66%).



INTERVIEWS



Le scoutisme, précurseur de l'inclusion pendant les vacances

Véronique Gaillard,
Éclaireuses Éclaireurs de France

► Vous êtes Directrice du service vacances - centre de Caen des Éclaireurs et Éclaireuses de France. Pouvez-vous nous indiquer comment vous intervenez dans le secteur des séjours de vacances adaptés ?

Les EEDF sont les précurseurs du scoutisme en France, Association nationale du scoutisme laïque, créée en 1911 par un réseau de directeurs d'écoles publiques. Nos statuts précisent que dans notre mission d'éducation de la jeunesse, dans l'article 14, nous sommes « conscients des enjeux de société et attachés à les résoudre », à commencer par ceux liés aux handicaps. Nous avons anciennement accueilli des enfants atteints de surdité ou de poliomyélite, et très rapidement des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap mental. À partir de 1965 (avant même la loi de 75) nous avons officialisé le secteur des vacances adaptées, y compris pour les adultes. Nos unités « ordinaires » accueillent de tout temps des jeunes en situation de handicap... Vous voyez que chez nous, l'inclusion ne date pas d'aujourd'hui !

► Où êtes-vous implantés ?

Si notre siège national est à Noisy-Le-Grand, les services Vacances sont implantés à Caen et Orléans. Nous avons eu plus de centres, mais notre mission en tant qu'éclaireurs est d'ouvrir les chemins et nous l'avons remplie, car depuis, beaucoup de structures ont été créées, notamment pour les adultes. Pour accueillir les mineurs, en vacances adaptées, nous sommes beaucoup moins nombreux car les risques sont plus importants (stabilité du comportement en construction...). Et tout le monde ne le fait pas. Pour autant les séjours pour mineurs notamment en plein nature se passent très bien et sont d'un apport important pour le repos, la découverte de nouveaux espaces, de nouveaux amis, le vivre ensemble et pouvoir jouer... Avec son handicap.

► Justement, quels conseils donneriez-vous aux familles pour le choix d'un séjour ?

Le choix dépend bien sûr de l'âge, du degré d'autonomie, des besoins d'accompagnement et des goûts de



chacun, mais il est essentiel de vérifier que l'organisme choisi est bien adhérent du CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme adapté), ce qui constitue un gage de qualité des séjours et de formation des animateurs.



Trois questions à...

DOMINIQUE PERDRIOLLE
Directeur de l'AVEI

Fondée en 1982 à Cognac, l'AVEI est depuis 2003 un établissement de la FCOL, acteur majeur de l'éducation populaire en Charente et gestionnaire d'établissements médico-sociaux.

Les équipes sont conçues pour encadrer les personnes dont les troubles nécessitent une approche spécialisée, tout en axant essentiellement les projets d'activités sur la détente, les découvertes, les rencontres, les loisirs, la création...

Les objectifs pédagogiques sont ceux de l'éducation populaire : favoriser le savoir-vivre ensemble (citoyenneté), le respect, la responsabilisation, l'autonomie et l'épanouissement. Les différents types de séjours adaptés tiennent compte du type de handicap (déficience intellectuelle, troubles psychiques...) du niveau d'autonomie et de l'âge de tous, enfants, adolescents et adultes.

► Quelle est votre principale recommandation aux familles dans leur choix de séjour ?

Nous déterminons ensemble le type de séjour correspondant au profil de l'enfant

ou de l'adulte, en fonction de son âge, de son autonomie et d'éventuels troubles du comportement.

► Comment se présente la saison 2024 ?

Difficile à dire pour le moment. En 2023 nous avons dû annuler 2 séjours à cause des difficultés de recrutement. En 2024 il semblerait que suffisamment d'anciens directeurs travailleront pour nous. Si c'est le cas nous pourrions assurer tous nos séjours

► Quelles sont les spécificités de votre organisation ? Ou votre plus grand sujet de fierté ?

C'est la fidélisation des directeurs. Certains travaillent pour l'AVEI depuis plus de 15 ans. Cela crée une organisation particulièrement pertinente. Fin juin nous organisons un week-end avec tous les directeurs. C'est l'occasion d'un échange sur le fonctionnement de chacun et d'intégrer d'éventuels nouveaux directeurs.